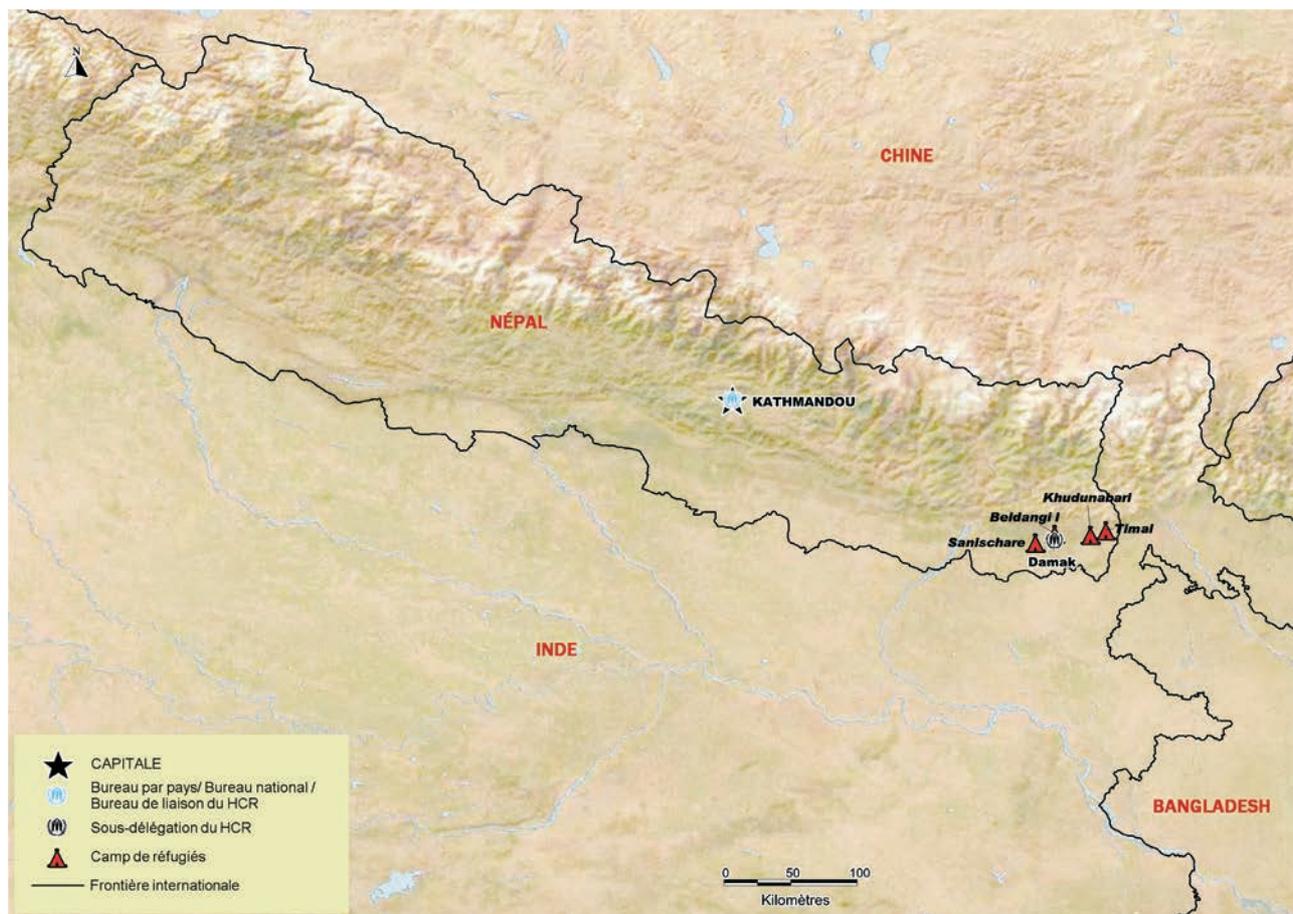


NÉPAL



Faits marquants

- Le programme de réinstallation du HCR pour les réfugiés au Népal était le plus grand programme de ce type dans le monde. En 2011, il a facilité le départ de quelque 18 100 réfugiés originaires du Bhoutan pour leur nouveau foyer dans huit pays. Près de 58 500 personnes ont été réinstallées depuis que le programme a commencé fin 2007.
- Compte tenu de la diminution de la population réfugiée, le HCR, avec le concours du Gouvernement népalais, a commencé à restructurer les camps. Les trois camps à Beldangi à l'est du Népal ont été fusionnés alors que les camps de Goldhap et Timai ont été fermés. Fin 2011, il ne restait plus que trois des sept camps originaux.
- Le HCR, avec le Gouvernement népalais et l'Équipe des Nations Unies dans le pays, a commencé un programme quinquennal de développement à assise communautaire dont le but est de promouvoir la coexistence pacifique entre réfugiés et communautés hôtes dans les districts de Jhapa et Morang.
- En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires nationaux, le HCR a soutenu l'assistance juridique et les activités de sensibilisation pour venir en aide aux individus nécessitant des certificats de nationalité. Il a

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Refugiés	Bhoutan	55 000	55 000	49	34
	Tibétains	15 000	-	50	-
	Pays divers	270	270	38	35
Apparentés réfugiés	Bhoutan	2 400	-	50	-
Demandeurs d'asile	Bhoutan	900	-	38	25
	Pays divers	10	10	43	21
Personnes sans certificat de nationalité¹	Personnes sans certificat de nationalité	800 000	4 500	50	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	500	130	100	-
Total		874 080	59 910		

¹ Le nombre de personnes n'ayant pas de certificats de nationalité est estimé à 800 000 au Népal, le nombre exact ainsi que les raisons précises de l'absence de certificat étant inconnus pour le moment. En 1995, le Gouvernement népalais a parrainé la Commission Dhanapati qui a conclu qu'environ 3,4 millions de Népalais étaient dépourvus de certificat de nationalité. Une équipe spéciale créée à l'initiative du Gouvernement a alors distribué 2,6 millions de certificats de nationalité en 2007. L'estimation de 800 000 individus s'explique par la soustraction de 2,6 millions (nombre de certificats délivrés) des 3,4 millions correspondant à l'estimation initiale. Le Gouvernement népalais soutient également l'accès aux certificats de nationalité avec des équipes mobiles d'enregistrement organisées dans certains districts, dans le contexte de l'inscription sur les listes électorales.

aussi fermement plaidé pour que le chapitre de la nouvelle constitution relatif à la citoyenneté soit conforme aux obligations internationales du Népal.

- Le Haut Commissariat a travaillé en étroite liaison avec le Gouvernement, les ONG et les réfugiés pour fournir une assistance après les incendies qui ont dévasté les camps de Goldhap et Sanishare en mars 2011.

| Environnement opérationnel |

Les fréquents changements de gouvernement en 2011 ont ralenti la rédaction d'une nouvelle constitution, qui devrait maintenant s'achever en 2012. De nombreuses grèves ont été organisées par les partis politiques et les groupes sociaux, alors que l'intégration d'anciens combattants maoïstes dans l'armée nationale a suscité des inquiétudes politiques majeures. Ces questions qui ont dominé la vie politique ont quelque peu entravé le travail du HCR, par exemple pour prôner l'adoption d'une législation nationale sur l'asile.

En dépit des changements de la situation politique dans le pays, le Gouvernement a soutenu le programme du HCR, en particulier pour les réfugiés du Bhoutan. Les demandeurs d'asile et réfugiés urbains, bien que les autorités les considèrent comme immigrants clandestins, ont été autorisés à demeurer dans le pays, alors que les nouveaux arrivants tibétains ont continué à transiter par le Népal en route vers l'Inde.

S'agissant de la population tibétaine de longue date dans le pays, environ 15 000 Tibétains arrivés au Népal avant 1990 ont été reconnus par le Gouvernement comme réfugiés et ont reçu l'autorisation de demeurer dans le pays. Néanmoins, leurs droits sont limités et beaucoup sont dépourvus de papiers d'identité, ce qui est une préoccupation majeure de protection.

Le HCR a collaboré avec ses partenaires nationaux et internationaux pour que la nouvelle constitution contienne des dispositions relatives à la citoyenneté qui soient conformes aux obligations internationales du Népal.

| Réalisations et impact |

• Objectifs et cibles prioritaires

En 2011, le HCR s'est efforcé de garantir l'accès de toutes les personnes relevant de sa compétence à l'asile, à la protection et à des solutions durables. D'autres objectifs clés étaient de poursuivre la réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan dans des pays tiers et veiller à ce que les normes de protection et d'assistance de toutes les personnes relevant de sa compétence tiennent compte de l'âge, du genre et de la diversité.

Environnement de protection favorable

- Le Gouvernement a continué d'accorder l'asile à près de 55 000 réfugiés originaires du Bhoutan dans les camps des districts de Morang et Jhapa, à l'est du Népal. La situation globale de sécurité dans les camps est demeurée favorable grâce au soutien prodigué par les autorités de maintien de l'ordre et à la mobilisation d'équipes de vigilance communautaire.
- Pendant leur bref séjour au Népal, le HCR a apporté protection et assistance aux nouveaux arrivants tibétains en transit vers l'Inde et a fait campagne auprès du Gouvernement pour qu'il respecte le principe de non-refoulement. Le but était de s'assurer que les nouveaux arrivants tibétains en quête d'une protection internationale continuent d'avoir accès au territoire népalais et de trouver des solutions durables dans un pays tiers. Près de 15 000

Tibétains arrivés au Népal avant 1990 sont en principe reconnus comme réfugiés par le Gouvernement, mais un nombre non négligeable d'entre eux ne sont pas enregistrés et sont encore dépourvus de papiers. Le HCR a demandé aux autorités à tous les niveaux de délivrer des documents d'identité à ces Tibétains.

- Le HCR a protégé et assisté 300 réfugiés et demandeurs d'asile de 10 nationalités différentes, et s'est efforcé d'améliorer leur bien-être physique et psychologique.
- Même si l'on ne dispose pas de chiffres officiels sur les personnes dépourvues de certificats de nationalité au Népal, les estimations font état de 800 000 cas. Le HCR a collaboré avec ses partenaires nationaux sur l'aide juridique et les activités de sensibilisation pour aider les groupes défavorisés à acquérir des certificats de nationalité. Le Gouvernement népalais soutient lui aussi l'accès aux certificats de nationalité avec des équipes mobiles d'enregistrement, dans le contexte de l'inscription sur les listes électorales.

Procédures de protection équitables

- Près de 2 100 réfugiés du Bhoutan ont reçu des cartes d'identité après une campagne organisée pour recenser ceux qui avaient été manqués lors des précédentes distributions de cartes et/ou avaient atteint l'âge de 16 ans. Des mesures ont été prises pour prévenir la fraude. Pendant le processus de fusion des camps, le HCR a collaboré avec le Gouvernement pour veiller à ce que les documents détenus par les réfugiés réinstallés soient mis à jour.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Des activités pour prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste ont été soutenues par des programmes d'assistance multisectorielle et des séances de formation pour différentes parties prenantes. Toutes les victimes identifiées de violences de ce type ont été aidées. Un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités des coordonnateurs des questions de sexospécificité au sein des communautés de réfugiés pour leur permettre de mieux répondre aux cas de violence dans les camps. Le rôle positif que les hommes pourraient jouer pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste a aussi été mis en lumière.
- L'accès des réfugiés à la protection juridique a été élargi par la présence régulière dans les camps de juristes employés à plein temps. Ces professionnels ont conduit des cours de sensibilisation juridique, ils ont représenté les réfugiés devant les tribunaux et ont relevé les services de médiation communautaire.
- Le HCR a poursuivi l'amélioration de ses activités pour aborder de manière systématique les questions de protection de l'enfant, avec notamment la création de groupes de travail sur ce thème et un programme de mentors pour les jeunes à risque dans les camps. Un centre de développement de la petite enfance a été établi avec la communauté hôte, alors que la crèche communautaire du camp de Beldangi a été agrandie.
- Le HCR a multiplié ses consultations sociales et juridiques à l'intention des réfugiés vivant en milieu urbain et leur a apporté un appui psychosocial.

Besoins et services essentiels

- Les indicateurs de mortalité et de morbidité sont demeurés à un niveau standard ou se sont améliorés. Les initiatives éducatives ont continué même si, par suite de la fusion des

Cette grand-mère de 99 ans, qui vit au camp de réfugiés de Beldangi, a opté pour la réinstallation avec les membres de sa famille, préférant partir dans un autre pays plutôt que de rentrer dans son pays d'origine, le Bhoutan.



HCR / P. BAIDYA

camps, le nombre total d'écoles dans les camps a été ramené de 22 à 12 ; les normes des services sont cependant demeurées à un niveau acceptable. Près de 300 enfants présentant des handicaps divers ont été scolarisés dans les écoles formelles des camps, dans le cadre du programme d'éducation inclusive. Une vingtaine d'écoles publiques dans les communautés hôtes ont reçu du matériel scolaire et des équipements pédagogiques. L'établissement d'un centre d'accès technologique communautaire au camp de Beldangi a permis à une trentaine d'étudiants, issus du camp et de la communauté, de suivre des cours élémentaires de programmation informatique.

- Toutes les femmes et les adolescentes en âge de procréer ont reçu des serviettes hygiéniques produites dans les camps. Les vêtements donnés par la chaîne de magasins UNIQLO ont été distribués à quelque 45 000 réfugiés, en particulier à des individus et des familles vulnérables.
- Comme ils n'avaient pas le droit de travailler, les réfugiés urbains ont reçu des allocations mensuelles de subsistance, des bourses d'étude et des soins médicaux. Des suppléments alimentaires spéciaux ont été distribués aux individus vulnérables, notamment aux enfants, aux femmes enceintes ou allaitantes, aux personnes âgées et aux malades.
- Le HCR a collaboré avec une ONG partenaire pour prodiguer une assistance humanitaire de base aux nouveaux arrivants tibétains, notamment des vivres et un abri, pendant leur court séjour au Népal.

Autogestion et participation communautaires

- Des évaluations conjointes des besoins pour le programme de développement à assise communautaire ont été réalisées sur l'environnement, la xosépécificité, l'inclusion sociale, les

services juridiques et communautaires, l'éducation, la santé et les moyens de subsistance. Le HCR et le Gouvernement, les institutions des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les ONG et les représentants des réfugiés et de la communauté hôte ont participé à ces évaluations dont les résultats ont été validés en juin 2011, lors d'un atelier organisé par le Ministère de l'intérieur. Après l'évaluation, des documents détaillés sur le programme étaient en cours de préparation par le HCR et l'Équipe des Nations Unies dans le pays sous la direction des autorités népalaises, en prévision du lancement officiel du programme en 2012.

- En attendant, le HCR a appliqué des projets à petite échelle qui ont bénéficié aussi bien aux réfugiés qu'aux communautés hôtes pour renforcer la coexistence pacifique. À cet égard, les principales activités incluaient un soutien aux écoles publiques et aux centres de santé, l'établissement d'un centre d'accès technologique communautaire et la poursuite de programmes d'activités rémunératrices à l'intention des réfugiés et des communautés hôtes. Ces activités ont facilité l'accès des réfugiées aux ressources financières, comme alternative à la répartition rigide des rôles entre hommes et femmes.

Solutions durables

- Le HCR a continué à travailler avec le Gouvernement népalais, les huit principaux pays de réinstallation et le Gouvernement bhoutanais afin de trouver des solutions globales pour les réfugiés du Bhoutan au Népal. Grâce au généreux soutien des pays de réinstallation, depuis que le programme de réinstallation de grande envergure a commencé fin 2007, plus de 58 000 réfugiés bhoutanais ont été réinstallés dans des pays tiers. Rien qu'en 2011, quelque

13 200 demandes de réinstallation ont été présentées aux pays de réinstallation et 18 100 réfugiés sont partis pour leur nouveau foyer.

- Un taux élevé d'acceptation (99,6 pour cent) a été maintenu pour tous les dossiers présentés et le HCR a pu faciliter la réinstallation de cas urgents selon les besoins. Le lancement d'un projet de consultations itinérantes a permis à des équipes d'information de rendre visite aux familles et aux personnes avec des besoins spéciaux de conseil. Cette initiative a aidé à résoudre le cas de 3 000 personnes issues de familles pour lesquelles le traitement du dossier de réinstallation avait été arrêté en raison de désaccords ou d'hésitations.
- Avec la réduction substantielle de la population des camps, par suite des départs pour la réinstallation, le HCR a commencé à restructurer les camps en 2011.

Relations extérieures

- Le HCR a continué de faciliter les missions de différentes parties prenantes et donateurs dans les camps. Un documentaire mettant en lumière le succès du programme de réinstallation pour les réfugiés originaires du Bhoutan a été largement distribué. Des contacts réguliers avec les donateurs et les acteurs intéressés par le biais de séances d'information et de mises à jour ont favorisé une meilleure compréhension des activités du HCR et ont renforcé le soutien dont bénéficie l'Organisation.

Logistique et appui aux opérations

- Les partenaires d'exécution ont suivi des cours du HCR sur la gestion financière et des programmes, ce qui les a aidés à respecter les obligations de vérification des comptes et de rapports d'audit. Ils ont aussi été épaulés dans le domaine du transport et des communications, et dotés de matériel de traitement des données.

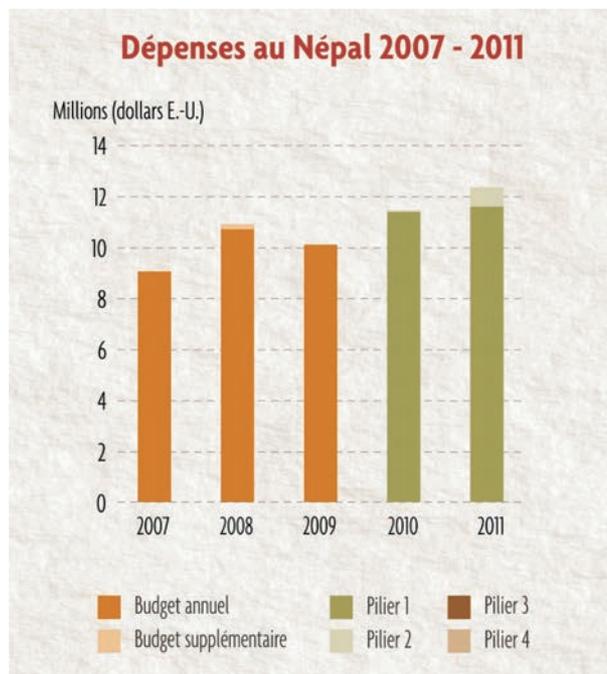
| Contraintes |

Le HCR a rencontré des difficultés pour maintenir la qualité des services dans les camps en raison du départ des réfugiés les plus qualifiés et expérimentés pour la réinstallation, en particulier les agents de santé, les enseignants et les bénévoles qui participaient à la gestion des camps.

En l'absence d'une législation nationale relative à l'asile, les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains continuent d'être traités comme des immigrants clandestins. Ils sont passibles de lourdes amendes ou d'une mise en détention lorsque leur séjour excède la durée de validité de leur visa. Néanmoins, dans la pratique, les autorités reconnaissent généralement leurs circonstances spécifiques et leurs besoins de protection. Toutefois, le manque d'enregistrement ou de documents d'identité a empêché les réfugiés de devenir autosuffisants et a accru les risques qu'ils courent du point de vue de la protection.

| Informations financières |

Les besoins financiers totaux du HCR au Népal s'élevaient à 16,8 millions de dollars E.-U., dont l'Organisation n'a reçu que 3,6 millions de dollars E.-U. (environ 20 pour cent). Bien que la plupart des activités prioritaires et essentielles aient été poursuivies, un certain nombre de besoins des populations relevant de la compétence du HCR n'ont pu être satisfaits, ainsi que décrit ci-dessous.



| Organisation et mise en œuvre |

Le HCR a conservé un bureau à Katmandou et une sous-délégation à Damak. Les changements dans les effectifs et les dispositions opérationnelles ont accompagné la diminution progressive de la taille de la population dans les camps, et la transition des opérations de secours vers les activités de développement.

| Présence du HCR en 2011 |

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	161
Internationaux	12
Nationaux	68
JEA	1
VNU	7
Autres	73

| Collaboration avec les partenaires |

Le HCR a été un membre actif de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et a travaillé étroitement avec des institutions telles que le PNUD, l'OMS et l'UNICEF, en particulier afin de préparer un cadre commun pour lancer et appliquer le programme de développement à assise communautaire, conjointement avec le Gouvernement. Deux nouveaux partenariats ont été noués avec des ONG nationales – *Forum for Women, Law and Development* et *Dalit NGO Federation*.

En 2011, le HCR a rejoint le FNUAP et l'UNICEF dans le programme régional de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

| Evaluation générale |

Bien que trouver un équilibre entre les priorités et besoins concurrents entre différents groupes de population ait été un défi permanent, le HCR a pu apporter une protection et une assistance essentielle aux personnes relevant de sa compétence,

même si certains besoins sont demeurés insatisfaits. Il a aussi demandé un soutien à plusieurs parties prenantes, a resserré son partenariat avec les acteurs compétents et a entretenu des relations constructives avec le Gouvernement, l'Équipe des Nations Unies dans le pays, l'OIM et les donateurs.

Besoins insatisfaits

- Les interventions pour répondre à des besoins spécifiques comme les troubles de santé mentale et les problèmes de dépendance, ou encore les besoins particuliers des personnes âgées et des handicapés parmi les réfugiés originaires du Bhoutan ont dû être réduites au minimum.
- Le nombre de cours de formation professionnelle et d'activités rémunératrices n'a répondu qu'à environ la moitié des besoins identifiés. Un projet spécial d'activités génératrices de revenus destiné aux personnes avec des besoins spécifiques n'a pas pu commencer.
- Le soutien scolaire, comme la distribution d'uniformes, n'a pu répondre pleinement aux besoins de tous les élèves, alors

qu'un programme éducatif spécial destiné à aider les enfants ayant abandonné l'école n'a pu être mis en œuvre.

- Seul un nombre limité d'allocations de subsistance, ou d'assistance médicale et éducative, a pu être octroyé aux réfugiés urbains malgré la hausse du coût de la vie.

Partenaires
Partenaires d'exécution
Organismes gouvernementaux : Ministère de l'Intérieur
ONG : Association du Barreau népalais, Association of Medical Doctors of Asia, Caritas, Dalit NGO Federation, Fédération luthérienne mondiale, Forum for Protection of Public Interest, Forum for Women, Law and Development, Trans-cultural Psychosocial Organization, Vajra Foundation Nepal
Autres : VNU, Université Tribhuvan – Faculté de droit, UNOPS
Partenaires opérationnels
Autres : Commission internationale catholique pour les migrations, Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM, PAM

Budget, revenus et dépenses au Népal | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	15 445 714	1 397 775	16 843 489
Revenus issus des contributions	3 594 654	0	3 594 654
Autres fonds disponibles	8 106 397	765 719	8 872 116
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	11 701 051	765 719	12 466 770
VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	162 283	120 448	282 731
Prévention de l'apatridie	0	241 270	241 270
Coopération avec les partenaires	77 048	0	77 048
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	77 048	0	77 048
Accès au territoire	72 852	0	72 852
Non-refoulement	53 743	0	53 743
Protection de l'environnement	176 208	0	176 208
Sous-total	619 182	361 718	980 900
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	352 512	0	352 512
Enregistrement et établissement de profils	347 871	0	347 871
Détermination de statut juste et efficace	83 012	0	83 012
Regroupement familial	63 864	0	63 864
Documents individuels	183 717	0	183 717
Documents d'état civil	61 639	0	61 639
Sous-total	1 092 615	0	1 092 615

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Application de la loi	80 569	0	80 569
Gestion de la sécurité communautaire	66 969	0	66 969
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	109 285	0	109 285
Protection des enfants	239 681	0	239 681
Détention non arbitraire	41 163	0	41 163
Accès aux solutions juridiques	219 010	0	219 010
Sous-total	756 677	0	756 677
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Nutrition	359 976	0	359 976
Eau	194 980	0	194 980
Abris et autres infrastructures	869 345	0	869 345
Articles ménagers et hygiène de base	1 385 221	0	1 385 221
Soins de santé primaire	1 467 531	0	1 467 531
VIIH et sida	105 766	0	105 766
Éducation	901 004	0	901 004
Services d'assainissement	104 201	0	104 201
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	548 876	0	548 876
Sous-total	5 936 900	0	5 936 900
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative	141 192	0	141 192
Gestion et coordination des camps	140 020	0	140 020
Autosuffisance et moyens d'existence	264 022	0	264 022
Sous-total	545 234	0	545 234
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	309 019	0	309 019
Réinstallation	948 055	0	948 055
Intégration locale	477 865	0	477 865
Réduction des cas d'apatridie	0	275 347	275 347
Sous-total	1 734 939	275 347	2 010 286
<i>Relations extérieures</i>			
Information	339 894	0	339 894
Sous-total	339 894	0	339 894
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Gestion et coordination des programmes	609 376	103 133	712 509
Sous-total	609 376	103 133	712 509
Autres objectifs	303	0	303
Solde des versements aux partenaires d'exécution	65 933	25 521	91 454
Total	11 701 053	765 719	12 466 772